Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 30 septembre 2020

Délibération n°DE2020013

Nombre de délégués : 24

Quorum: 13

Votants: 18 dont 6 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/10/2020
055-200088961-20200930-DE2020013-DE

L'an deux mille vingt et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 25 septembre 2020, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, ainsi qu'en audio - visio conférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote:

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Julia RICHARD, Monsieur Alain CHAPE, Madame Patricia HOUCKERT, Monsieur André TROUSLARD, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean NATALE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Madame Patricia REMY, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET, Monsieur Denis GAVARD

Madame Julia RICHARD est désignée secrétaire de séance.

7.5 - Evolution de la plateforme numérique Côté Meuse

Monsieur DIDRY expose ce qui suit :

« Dans un contexte de fragilisation du tissu commercial local, le Pays de Verdun, en collaboration avec SMD Pépinière d'entreprises, a lancé en mai 2018 Côté Meuse, une plateforme mutualisée de e-commerce à destination des commerçants et artisans du Nord meusien. Cette solution rassemble sur un seul et même outil l'ensemble des enseignes de l'économie locale. Elle leur apporte de la visibilité mais aussi l'opportunité de structurer leur offre en présentant un catalogue de produits / services pouvant aller jusqu'à la vente en ligne. Des services comme la prise de rendez-vous et la demande de devis en ligne sont également mis à disposition des artisans.

Suite à la crise sanitaire, au confinement et à l'urgence d'aider les commerçants et artisans nous avons ouvert la plateforme à tous les commerçants et artisans du département.

Certains commerçants se sont bien appropriés l'outil en mettant en place de la vente en ligne avec la livraison directement par le commerçant. En 1 mois, nous avons eu 6,5 fois plus de trafic sur la plateforme et sur la durée du confinement 7 fois plus de commandes en ligne.

Les adhérents ont fait des retours techniques sur l'utilisation de la plateforme. Des fonctionnalités supplémentaires sont à prévoir pour perfectionner l'outil comme développer des statistiques dans les espaces des adhérents, ajouter des moyens de livraison, liés des produits dits inséparables, afficher un produit dans plusieurs catégories, mettre en place un système de bons d'achat, mettre un produit en pré-commande, indiquer un prix promotionnel d'un prix global d'un produit (avec option), zoomer sur les photos des produits, ajouter un visuel pour les produits en e-commerce, mais également modifier les paramètres et les accès du super-admin pour permettre l'animation sur tout le département.

Nous souhaitons pouvoir faire évoluer prochainement cet outil, en développant de nouvelles fonctionnalités pour aider au mieux les commerçants, artisans et producteurs dans leur activité.

Plan de financement :

Dépenses (en HT)		Recettes	
Développement de nouvelles fonctionnalités	15 000 €	FNADT	10 460 €
Maintenance / hébergement (2 ans)	5 920 €	Autofinancement	10 460 €
TOTAL	20 920 €	TOTAL	20 920 €

RF Préfecture de la Meuse

Pour mener à bien ce projet, il vous est demandé de bien vouloir Contrôle de légalité

valider le plan de financement présenté ci-desses de réception de l'AR: 12/10/2020

- engager le PETR à prendre en charge la différénce induite par le par refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

ENGAGE le PETR à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

